FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Mollo

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 10369.0009/102573

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Revitalisant textile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 02.02.2015

Version 1 (GHS)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)	La substance ou le mélange ne sont pas classés.
Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Aucun(e).
Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	-
Mentions de danger	Aucun(e).
Conseils de prudence	Aucun(e).
Conseil supplémentaire	Aucun(e).
Identificateur de produit selon SGH	Aucun(e).

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrase(s) de risque	Aucun(e).
Phrase(s) de sécurité	Aucun(e).
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette	Aucun(e).
2.3. Autres dangers	Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique	Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	0.1% - 1%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	F,Xi; R-11-36-67	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
Amyl Cinnamal	< 0.1%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411		No.-CAS: 122-40-7 No.-CE: 204-541-5
Benzalkonium Chloride	0.1% - 1%	Skin Corr. 1B H314, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400	C,N; R-21/22-34-50	No.-CAS: 68391-01-5 No.-CE: 269-919-4
Citric Acid	0.1% - 1%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 5949-29-1 No.-CE: 201-069-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Ce produit n'est pas inflammable En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.
Conseils pour les secouristes	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 500 mg/m3 TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	400 ppm STEL [KZW] 1000 mg/m3 STEL [KZW]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	800 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min) 2000 mg/m3 STEL [KZW] (4 X 15 min) 800 ppm STEL [KZW] (STEL for large casting valid till 12/31/2013, 4 X 30 min) 2000 mg/m3 STEL [KZW] (STEL for large casting valid till 12/31/2013, 4 X 30 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	200 ppm TWA [TMW] (short time value for large casting) 500 mg/m3 TWA [TMW] (short time value for large casting)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	200 ppm TWA MAK 500 mg/m3 TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	400 ppm Peak 1000 mg/m3 Peak
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	200 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2) 500 mg/m3 TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des mains	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Défintion Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Défintion Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	Pas de précautions spéciales.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Plaisante.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	3
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers rélatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangéreux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau

dangereuses	de Javel et autres composes chlorés
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	**Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)** Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 72600 mg/m3 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 9640 mg/L [flow-through] 96 h LC50 Pimephales promelas: 11130 mg/L [static] 96 h LC50 Lepomis macrochirus: >1400000 µg/L

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 13299 mg/L
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	96 h EC50 Desmodesmus subspicatus: >1000 mg/L 72 h EC50 Desmodesmus subspicatus: >1000 mg/L
12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Non demandé.
IMDG	Non demandé.
IATA	Non demandé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=5%; <15%: agents de surface cationiques <5%: Parfums, Substance active, acides, Agent de conservation Fragrances allergisantes: Amyl Cinnamal Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Merkblatt BG Chemie: M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe VOC (CH) = 0.69675000%
Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2905.1290
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 135, hazard class 1 - low hazard to waters
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides (CAS 68391-01-5)	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Avoid contact with eyes.
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 599, hazard class 2 - hazard to waters
Citric acid monohydrate (CAS 5949-29-1)	
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

	R34: Provoque des brûlures. R38: Irritant pour la peau. R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.